

**PROGRAMME
PARTICIPATIF D'AMÉLIORATION
DES BIDONVILLES**



Appel à Propositions

PPAB III Phase 2

Mise en œuvre des projets communautaires à Sénou Accompagnement communautaire et infrastructure

Date limite de soumission : 25 novembre 2023, minuit, heure de Bamako

Durée de mise en œuvre : 6 mois

Modalités de soumission : Les ONG candidates doivent soumettre leur réponse à l'appel à propositions par courrier électronique selon la date limite indiquée ci-dessus, à l'attention des personnes suivantes: Alain PHE, alain.phe@un.org; Lacina Traore, lacina.traore@un.org; Abdoulaye Alassane TOURE, tombouctoudruh@hotmail.fr

Description

Le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB) initié par le Secrétariat de groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ("ACP"), financé par la Commission Européenne ("CE") et mis en œuvre par ONU-Habitat, vise à améliorer *"la couverture, la qualité ainsi que l'accès aux infrastructures sociales et aux services de base et la prise en compte des besoins au niveau local et des demandes spécifiques aux personnes les plus vulnérables et désavantagées, contribuant ainsi à réduire les inégalités en matière d'accès à ces services"* et, en outre, d'améliorer *"la disponibilité de logements abordables et convenables pour tous à travers des programmes en matière de logements à faible coût et destinés aux populations à faible revenu et contribuant à une amélioration en matière de développement urbain"*.

La République du Mali, au travers du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (MUHDATP), est engagée dans le PPAB depuis 2005, avec le profilage urbain de Kayes, Bamako, Bandiagara, Koulikoro, Sikasso, Koutiala, Ségou, Mopti et Douentza. La deuxième phase s'est concentrée sur la définition d'activités clés pour l'amélioration et la prévention des bidonvilles dans les villes identifiées lors de la première phase. L'objectif de la Phase III du PSUP pour le Mali a été la mise en œuvre des projets prioritaires sélectionnés lors des phases précédentes. Ces projets ont été actualisés par le biais de consultations

et de validations. Le gouvernement a sélectionné le premier quartier pour les projets prioritaires : Sénou, un quartier périphérique au sud-est de Bamako, juste au-delà de l'aéroport international Modibo-Keita.

Le projet

Le Projet vise à l'aboutissement des projets actualisés pendant le PPAB III, avec le même objectif de lutte contre la pauvreté urbaine, tout en encourageant la participation des divers acteurs urbains dans la prise de décision : a) les institutions locales, centrales et régionales, b) le secteur privé, c) les universités, d) les groupes de la société civile et les organisations non gouvernementales et enfin e) les bailleurs. Le projet est particulièrement bien placé pour compléter le programme national "Villes du Mali sans Bidonvilles", en permettant l'analyse de projets individuels pour permettre la reproduction des bonnes pratiques dans tout le pays. Le projet contribuera au renforcement des capacités en formant le personnel technique et les organisations communautaires à la gestion de projets participatifs d'amélioration des bidonvilles.

Plus précisément, le projet aura pour objectif d'autonomiser les communautés des bidonvilles tout en améliorant leurs conditions de vie en ciblant une ou plusieurs des cinq privations des bidonvilles sont mis en œuvre, les capacités des autorités locales et des communautés sont renforcées.

Un effort important est donc attendu dans la coordination avec les communautés, les autorités locales ainsi que le MUHDATP.

C'est dans la perspective de cette mise en œuvre de la phase 2 du PPAB III à Sénou qu'une collaboration avec une ONG locales est recherchée en tant que partenaire d'exécution. Au-delà de l'approche participative et communautaire, l'ONG devra aussi savoir faire preuve d'encadrement pour des travaux d'infrastructure tout en privilégiant une approche écologique, responsable et inclusive.

Le partenaire d'exécution travaillera sur le terrain en étroite coordination/concertation avec Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (MUHDATP) et les consultants experts d'ONU-Habitat pour mener à bien les différentes étapes de construction, et assurera le suivi et divers appuis logistiques pour la gestion des travaux et la mobilisation des communautés, dans le but d'améliorer l'environnement de la population de manière durable et inclusive.

A cet effet, trois missions essentielles sont attendues pour la mise en œuvre efficace de ces projets :

- a. Soutenir la mobilisation communautaire ; faciliter la participation des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap lors de la mise en œuvre des projets pilotes ;
- b. Assumer la contractualisation, la coordination, la supervision et le suivi du contrôle qualité des entreprises de construction sur les chantiers concernés, et de la main d'œuvre recrutée localement ;
- c. Suivre le processus de mise en œuvre du projet, coordination et rapportage régulier à ONU-

Habitat et au MUHDATP.

Spécifiquement pour cette mission, les activités planifiées comprennent, sans s'y limiter, les éléments clés suivants :

- Informer les communautés bénéficiaires des objectifs, du contenu et des progrès tout au long du processus de mise en œuvre ;
- Sensibiliser la communauté à l'assainissement, à l'inclusion et à la participation des femmes, et promouvoir le développement des compétences et des savoir-faire locaux ;
- Assurer l'implication des jeunes et des femmes du quartier dans les phases de construction des ouvrages, en vue de favoriser leur autonomisation sociale et économique ;
- Recrutement, coordination et supervision des entreprises de construction et de la main d'œuvre locale pour les différentes phases de construction (ou mise en œuvre directe si la capacité existe) ; y compris tout approvisionnement nécessaire en matériel ;
- Accompagner les différentes étapes de construction des structures communautaires, telles que définies dans les documents de projet, en concertation avec l'équipe technique d'ONU-Habitat et du MUHDATP;
- Suivi et évaluation et rapportage régulier de la mise en œuvre des différentes activités des projets.

Les organisations candidates doivent être disposées à s'engager auprès d'ONU-Habitat et du MUHDATP et être en mesure de fournir des ressources nécessaires (ressources humaines, connaissances, fonds, contributions en nature, fournitures et/ou équipements) pour atteindre les objectifs communs des projets sélectionnés, comme décrit ci-dessous, puis convenu dans un accord de coopération. Tous les dessins et fiches techniques ainsi que les lignes budgétaires détaillés pour chacun des projets concernés seront fournis à l'ONG sélectionnée.

Le partenaire d'exécution inclura dans sa proposition à l'équipe d'ONU-Habitat et le MUHDATP, un plan de travail détaillé pour la conduite des activités sur le terrain ; une description de la stratégie de rédaction des rapports narratifs hebdomadaires et mensuels sur l'avancement technique des activités ; des dépenses sur le terrain dans le cadre des fonds alloués et préparation des rapports financiers ainsi que la participation aux différentes réunions techniques initiées par ONU-Habitat et le MUHDATP.

Les propositions techniques et financières devront répondre à l'intégralité de la mission.

Domaines d'intervention, types de projets et budget

Le budget maximum pour la mise en œuvre des projets pilotes est de 147 000 USD.

Les zones et sites précis d'intervention des projets, ainsi que leur nature, sont précisés dans Le tableau ci-dessous :

Lacina Traore

Programme Management Officer

UN-Habitat Bamako

Bacodjicoroni ACI, Bamako

Telephone: +223 94 25 06 23

E-mail: lacina.traore@un.org

Alain PHE

Architecte-Urbaniste / Expert Consultant

UN-Habitat HQ, Nairobi, Kenya

P.O. Box 30030, Nairobi 00100

Email : alain.phe@un.org

Autres

Veuillez noter que cet appel ne constitue pas une sollicitation. ONU-Habitat se réserve le droit de modifier ou d'annuler cette exigence à tout moment pendant le processus de sélection. La soumission d'une réponse à un appel à propositions ne garantit pas qu'un partenaire coopérant sera pris en considération pour la réception de l'appel lors de son lancement. Seuls les partenaires coopérants jugés qualifiés par ONU-Habitat après l'évaluation de la soumission recevront le dossier d'appel d'offres final.

